



JUSTIFICATIFS ET ELEMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT AVEC LA DEMANDE D'APPELLATION PG MAINTENANCE

CAPEB – Convention PG Maintenance du 22/09/2017

Conformément à la Convention « Professionnel du Gaz Maintenance » du 22 septembre 2017, la CAPEB Gironde sera en mesure de vous délivrer cette appellation sous réserve de lui déposer un dossier complet comprenant :

1. Le Dossier Entreprise de Demande d'Appellation PG Maintenance :

La liste suivante mentionne les documents qui doivent **impérativement** être joints à votre *Dossier Entreprise* lorsque vous le retournez dûment renseigné à la CAPEB Gironde :

- attestation d'inscription au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- attestations **sociales et fiscales** prouvant que l'entreprise est à jour de ses cotisations au moment de la demande de l'appellation ;
- attestation d'assurance RC générale en vigueur, couvrant l'activité de Plomberie Chauffage ;
- La Charte Qualité PG Maintenance complétée et signée.

2. Les éléments complémentaires :

En complément de la constitution du *Dossier Entreprise* vous devez transmettre les éléments suivants :

- 10 attestations d'entretien de moins de 3 mois, conformes à l'arrêté du 15/09/2009 ;
- une cotisation qui est fonction du nombre de techniciens de maintenance (voir tableau ci-dessous) et dont le règlement doit être effectué par chèque à l'ordre de HabitA+.

NOMBRE DE TECHNICIENS	COTISATION HT	COTISATION TTC
1	65 €	78 €
2 à 3	75 €	90 €
4 à 7	130 €	156 €
8 à 12	170 €	204 €
Plus de 12	180 €	216 €

NE PAS OUBLIER :

FRAIS DE DOSSIER PG MAINTENANCE 2019 (chèque à l'ordre de la CAPEB 33) :

- Adhérent CAPEB 33 : 50,00 €
- Non Adhérent CAPEB 33 : 150,00 €

Les entreprises détentrices de l'appellation Professionnel Gaz Installation 2019 bénéficieront de la gratuité des frais de dossier Professionnel Gaz Maintenance 2019.

CAPEB33

Chambre Syndicale des Artisans du Bâtiment
Les Bureaux du Lac - 12 Avenue de Chavailles - Bâtiment 5 - 1er étage 33525 BRUGES CEDEX